

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020

Date de la séance précédente : le 24 septembre 2020

Le 26 octobre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

Etaient Présents : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, M. Grégoire ECK, Mme Martine FONTANIÉ, M. Freddy GAUTHIER, M. Gilbert PICCININI, M. Éric ROSALIE, M. Jean-Marie ROSALIE et M. Dominique SÉMÉNOU

ORDRE DU JOUR :

Demande de subvention au SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique) pour l'éclairage public

Les travaux de réparations et de mises aux normes de l'éclairage public de tout le village seront divisés en trois tranches étalées sur trois ans d'un montant chacune d'environ 25.000,00 €. La participation du SYADEN peut atteindre 20.000,00 €. La première tranche de travaux concernera le chemin de la foun ainsi que le début du chemin du Pal. Les travaux seront effectués par l'entreprise ROBERT.

La demande de subvention au SYADEN est votée à l'unanimité

Mise en œuvre de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Actuellement tous les actes qui doivent être soumis au contrôle de légalité sont transmis aux organismes par courrier. Il existe des logiciels permettant la signature électronique et la transmission directe des ces documents. Un point doit être fait sur l'équipement informatique de la mairie et des devis seront demandés à différents fournisseurs.

La décision de dématérialisation des actes est mise en attente

Contrat d'assurance des risques statutaires

Cette assurance est gérée par le centre de gestion, elle est conclue pour une durée de trois ans et apporte à la commune des garanties contre les risques financiers découlant des diverses absences maladies du personnel communal.

Le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires est voté à l'unanimité

Transfert de la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) du CCCLA

M. le maire rappelle que la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) a imposé le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme aux intercommunalités avec toutefois la possibilité pour les communes membres des communautés de communes de s'opposer au transfert de cette compétence. Avec le renouvellement des conseils municipaux et communautaires la loi organise un nouveau transfert du plan local d'urbanisme vers les communautés de communes, toujours avec une possibilité pour les communes d'opposition à ce transfert de compétence.

Après en avoir discuté le conseil municipal décide le maintien de la carte communale et

S'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence en matière de PLUI vers la CCCLA

Questions et informations diverses

▪ Le chemin de la Pousaque qui se trouve sur les communes de Puginier, Soupex et Souilhe doit être remis en état. Une entente a été trouvée entre les trois communes pour rénover ce chemin. Des devis vont donc être demandés afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

